



MAIRIE de
GENOUILLE
86250

05.49.87.10.71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, Le Vingt Sept Octobre à 20 Heures 30 ,
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE,
Maire

Etaient présents : Mesdames Marie-Claire BOLLE, Dany MASSON, Sandra
NIQUET, Messieurs BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien,
GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe, MORIN Jacques,
MORISSET Florian, TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy

Absents excusés : Christelle DELAGE

Secrétaire de séance : Julien CLEMENT

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14
présents : 13
votants : 13

Date de la Convocation :

19 Octobre 2022

Date affichage de la
convocation

19 Octobre 2022

OBJET

Délibération n° 39/2022

Annulation de titre sur
exercice antérieur

**

Vu l'ordonnance du Tribunal Administratif, portant liquidation et
taxation de frais d'expertise, dossier 1702928 du 06/02/2018
Commune de Genouillé c/M. Dominique BRUNET qui ordonne que les
frais et honoraires de l'expertise confiée à M. François-Xavier Desert
pour la somme de 1 836.40 euros TTC sont à la charge de la
Commune de Genouillé,

Vu le titre n°195 du 19/07/2018 au nom de Brunet Dominique d'un
montant de 1 836.40 euros,

Par conséquent, M. le Maire demande au conseil municipal
l'autorisation de procéder à l'annulation du titre 195 du 19/07/2018
d'un montant de 1 836.40 euros au nom de BRUNET Dominique.

Après délibération, le conseil municipal

- Accepte de renoncer au recouvrement du titre de recette 195
d'un montant de 1836.40 euros
- Autorise M. Le Maire à procéder à l'annulation de ce titre
- Précise
 - que l'annulation du titre sera imputée au compte 673

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

A Genouillé, le 28 Octobre 2022

Le Maire, Jean-Guy VALETTE

AR Prefecture

086-218601045-20221027-D39_2022-DE
Reçu le 02/11/2022